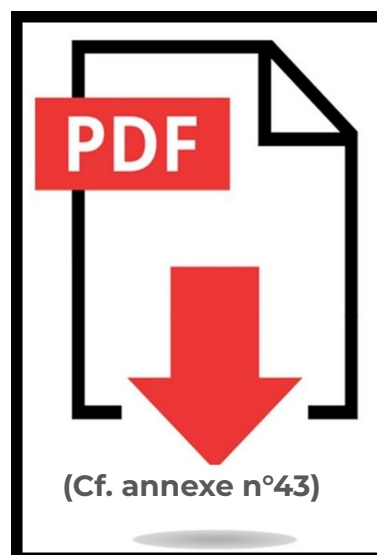


⚙️ Des aides complémentaires à la saisie : table de correspondance pour la classe « agent chimique » entre les Versions 2023 et 2024

En 2023, les groupes thématiques ont actualisé les classes « agent chimique » et « roche et autre substance minérale ».

Pour les « agent chimique », les travaux ont porté sur une mise en cohérence des premiers niveaux avec la liste européenne des familles chimiques et un réagencement de l'arborescence en prenant en compte le deuxième terme du composé, l'ajout des pesticides à partir de la base PESTIMAT et sur une vérification et/ou l'ajout des numéros CAS. Ces évolutions transformant notablement la classe, il a été décidé de la recréer de novo et de la recoder.

Les modifications apportées à ces deux classes du Thésaurus des expositions professionnelles étant nombreuses, aussi bien en termes de libellés que d'arborescence des différents niveaux, une table de correspondance entre les libellés de la version 2023 et ceux de la version 2024 sera mise à disposition des éditeurs de logiciels et des utilisateurs des SPSTI par Présanse ([Cf. annexe n°43](#)).



⚙️ Des aides complémentaires à la saisie : MEEP

En complément du Thésaurus des expositions professionnelles, le préventeur dispose de MEEP (Matrice Emploi-Expositions Potentielles) qui proposent pour un intitulé d'emploi et son code PCS-ESE 2003-2017 (Thésaurus des professions), une liste d'expositions professionnelles potentielles regroupées en fonction des classes du Thésaurus des Expositions Professionnelles.



Les Matrices Emploi-Expositions Potentielles ont été conçues par le Groupe ASMT FMP (Action Scientifique en Milieu de Travail, Fiches Médico-Professionnelles) de Présanse à partir des fiches du site www.fmppresanse.fr pour répondre à la demande des SPSTI.

En termes d'ergonomie d'utilisation, il a été demandé expressément aux éditeurs de logiciels de permettre l'affichage des MEEP en deux temps :

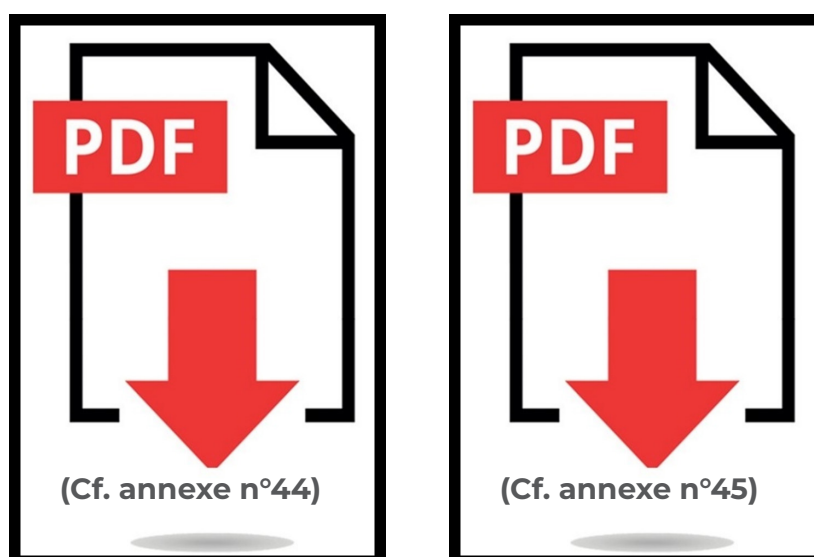
- ▶ un premier, où n'apparaissent que les classes d'expositions et les expositions professionnelles considérées comme des risques particuliers ou correspondant à des facteurs de pénibilité ;
- ▶ dans un second temps seulement, de permettre la consultation de l'ensemble des expositions potentielles retenues pour un métier donné.

Ces matrices constituent des outils simples dans leur utilisation et constituent, en outre, une première porte d'entrée à l'utilisation des Thésaurus Harmonisés, en particulier pour le Thésaurus des expositions professionnelles.

Par l'utilisation de ces MEEP, le préventeur peut ainsi renseigner les expositions professionnelles qu'il a pu observer, ou mesurer, ou bien qui lui ont été rapportées.

Actuellement, les MEEP couvrent près de 1500 métiers, dont la liste exhaustive est accessible via le lien hypertexte suivant : liste des métiers couverts par les MEEP – Version 2023 ([Cf. annexe n°44](#)).

L'ensemble des MEEP, telles que communiquées aux éditeurs de logiciels, peut être consulté au moyen du lien hypertexte suivant : ensemble des MEEP – Version 2023 ([Cf. annexe n°45](#)).



Parallèlement, ces matrices sont téléchargeables et imprimables, en accès libre, sur le site www.fmppresanse.fr, au format Word.

⚙ Méthodologie de veille et de mise à jour

La veille du Thésaurus des expositions professionnelles consiste à assurer une veille des besoins des utilisateurs, ainsi qu'une maintenance évolutive, ou éventuellement une évolution plus lourde du Thésaurus des expositions professionnelles. Il est entendu par veille des besoins, la surveillance active des besoins des acteurs de la Santé au travail concernant le Thésaurus, et par maintenance évolutive, l'évolution régulière de celui-ci.

Le processus de veille et de mise à jour du Thésaurus des expositions se fait à partir des remontées des utilisateurs. Elles sont assurées par les groupes de travail, hébergés à l'ANSES, auxquels contribue activement Présanse par l'intermédiaire de son médecin-conseil, en suivant une méthodologie précise d'analyse et d'acceptation ou non des propositions d'ajouts ou de modifications.

Tout personnel d'un SPSTI peut être à l'initiative d'une demande, mais celle-ci sera obligatoirement formulée auprès de Présanse (cf. encart ci-dessus).

Les demandes seront colligées et proposées à l'ANSES.

Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SPSTI ou de sa région, ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus des expositions professionnelles, entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « [Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2023 et 2024](#) » est annexé au présent guide.

Pour information, les mises à jour apportées au Thésaurus des expositions professionnelles entre les versions 2023 et 2024 ont été les suivantes :

- ▶ Inactivation des classes « agent chimique » et « roche et autre substance minérale »
- ▶ Création de deux nouvelles classes « agent chimique » et « roche et minéral »
- ▶ Au total 2533 inactivations de libellés et création de 3763 nouveaux libellés
- ▶ Mise à jour et ajout des qualificatifs maintenues par Présanse



La version 2024 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



THÉSAURUS HARMONISÉS Version 2024

Télécharger le Thésaurus des expositions professionnelles



PDF

(Cf. annexe n°17)